



RGPD (Règlement général sur la protection des données)

Toute personne, physique ou morale, doit respecter le droit au respect de la vie privée d'autrui, dont le droit à l'image.

Les informations recueillies par notre club sont de 4 natures différentes :

1. Les coordonnées usuelles : prénom, nom, adresses physique et email, date de naissance, niveau de brevet et fédération émettrice (FFESSM, Lifras, PADI,...).
2. Certificat médical : autorisation écrite du médecin (généralement traitant) stipulant que le membre est apte à plonger avec bouteille. Dans le cas contraire ou en cas de condition temporaire ou définitive, le membre doit en aviser le président dans les plus brefs délais, pour des raisons de sécurité évidentes, mais il n'est pas tenu à divulguer la cause du refus (partiel), ceci relevant du secret médical.
3. Autorisation parentale : tout membre mineur doit être porteur d'une telle autorisation lors d'une (ré)inscription annuelle et lors d'un voyage de plongée hors de nos frontières. Dans ce dernier cas, besoin de signer un document à la commune.
4. Médias : afin d'illustrer nos activités envers nos membres, inscrits et potentiels, nous prenons des photos et vidéos, que nous postons sur différents réseaux sociaux, folders et autres supports.

Un fichier informatisé contient toutes les informations comme décrites aux points 1,2 et 3, d'une part auprès de notre club, mais aussi de notre club associé La Palanquée Givetoise (Givet, France). Les présidents respectifs sont en possession dudit fichier.

Chaque membre a le droit de consulter et de modifier ses propres données. Par ailleurs, pour des raisons réglementaires et légales, nous sommes tenus de transmettre les noms de nos membres à la commune de Rixensart. Enfin, notre club étant une ASBL, nous sommes aussi tenus de faire publier certains éléments concernant les membres de notre Conseil d'Administration, et ce de façon annuelle.

Les points 1,2 et 3 sont dès lors indispensables à la gestion du club et doivent rester dans nos fichiers tout au long de la période durant laquelle les membres restent inscrits auprès de notre club. Toutefois, en cas de départ, les membres ont la possibilité de faire effacer tout élément les concernant.

Point 4 (Médias) : bien qu'utile et agréable, ce point n'est pas crucial pour le bon fonctionnement de notre club. Si, pour quelle que raison que ce soit, l'un de nos membres demande à ne pas figurer sur un média, voire sur n'importe lesquels d'entre eux, nous effacerons tout élément désigné par le membre, parent ou tuteur dans les meilleurs délais.